

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 139 (1988)

Heft: 7

Artikel: Politique forestière jurassienne en dix ans de souveraineté cantonale

Autor: Farron, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-766729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique forestière jurassienne en dix ans de souveraineté cantonale

Par *Jean-Pierre Farron*
(*Service des forêts, CH-2800 Delémont*)

Oxf.: 90:93:(494.243.4/.6)

1979–1988, 10 ans d’actions en forêt plus dynamiques et intensives après un siècle de politique forestière prudente et conservatrice. Mais soyons francs. En pays jurassien, les premières années de souveraineté n’ont pas été marquées par des préoccupations forestières. Les priorités étaient ailleurs. Très tôt cependant, de nouveaux problèmes sont apparus et la protection de notre environnement a retenu l’attention des pouvoirs publics sans relâche. La bataille pour la forêt était engagée.

1979–1988: 10 Jahre stärkeres und dynamischeres forstliches Handeln nach einem Jahrhundert, das durch Vorsicht und Konservatismus geprägt war. Seien wir aber ehrlich: Im Jura waren die ersten Jahre der Hoheitsgewalt nicht durch forstliche Fragen gekennzeichnet. Die Prioritäten lagen anderswo. Neue Probleme sind jedoch ziemlich früh aufgetaucht, und der Umweltschutz wurde zum ständigen Sorgenkind der Behörden. Der Kampf um den Wald setzte ein.

1. Chronique forestière 1979/88

Dès le 1er janvier 1979, le Service des forêts était en mesure de remplir ses obligations. Le personnel, compétent et expérimenté, était repris de l’ancienne administration. Mêmes forêts, mêmes personnes, mêmes lois — reprises de la législation bernoise — mêmes supports administratifs, la continuité était assurée et la délicate phase de démarrage s’est déroulée assez harmonieusement.

1979 Etape des dispositions légales et des prescriptions à la réalité jurassienne. 12 lois, ordonnances, décrets, instructions, conventions complètent l’appareil. 1979, année d’improvisation, de changement d’habitudes. Passés les dérapages et quelques tumultes du début, le service remplit sa mission.

1980 Les 3 objectifs prioritaires de la politique forestière du Canton sont définis:

- Mise en valeur du potentiel forestier
- Formation, perfectionnement et engagement d’une main-d’œuvre qualifiée
- Amélioration de la filière bois.

Désormais, l'activité du forestier intéresse le citoyen, qui se préoccupe d'une gestion patrimoniale des forêts et du respect des équilibres biologiques: les donneurs de conseils ont les yeux tournés vers la forêt.

Le 1er juillet 1980, le Gouvernement, par une ordonnance aux idées sociales avancées, précise les conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans les forêts appartenant à la République et Canton du Jura. Ce règlement vise à revaloriser le métier de bûcheron et améliorer les conditions d'emploi. Après 8 ans d'application, on peut en apprécier les effets de promotion et d'attractivité.

Sept nouveaux arrêtés du Gouvernement et du Département, ordonnances, directives, prescriptions ayant trait au personnel, à la formation, à la police forestière et à la gestion des forêts domaniales donnent au Service les instruments qui manquaient encore pour appliquer la politique forestière définie par les autorités du nouvel Etat. Notre Rapport de 1980 signale le dépérissement du sapin blanc «qui décime les sapinières surannées et dont les causes encore mal connues alimentent la controverse». Le mal va s'étendre à toutes les régions dès 1983 et n'épargnera aucune essence à partir de 1985. Cependant, en 1981, le fléau en gestation n'avait pas encore alarmé tous les esprits: le Programme national de recherche 12 «Le Bois, matière première et source d'énergie renouvelable» refusait la proposition d'un projet de recherche sur le dépérissement du sapin blanc au Jura!

1981 Dans les forêts où le sapin dépérit, les martelages deviennent une course aux chablis.

Bien que la pression des sports motorisés en forêt devienne toujours plus grande, et le problème plus inquiétant, c'est avec mansuétude que les propriétaires et le Service forestier interviennent, préférant la réglementation et la persuasion à la répression.

Parmi les nombreuses questions que l'année 1981 nous a posées, une nous frappe, rétrospectivement: «Convient-il de proposer une nouvelle orientation de la politique forestière du Canton?»

1982 Par rapport aux autres préoccupations cantonales, les problèmes forestiers restent marginaux, leur poids politique insignifiant, l'économie forestière fragile. Dans le même temps, l'exploitation traditionnelle des forêts, la gestion, les travaux d'équipement deviennent des sujets de polémique et de critique. Désormais, le forestier doit informer. Il ne lui suffit plus d'entreprendre, il doit justifier sa conduite.

Par esprit de solidarité, le Canton augmente sa participation au Fonds du bois, décision plus difficile à prendre pour l'ensemble des Associations régionales!

Le rythme de constitution des triages est désespérément lent. Apparemment, on s'accommode d'une situation provisoire peu coûteuse. On est entré de plein pied dans l'ère des économies.

1983 La menace du dépérissement des forêts constraint chacun de nous à s'engager pour la sauvegarde de notre environnement.

Un projet de réserve forestière dans la Combe du Tabeillon est à l'étude. Le site choisi sera finalement abandonné et nous proposerons un autre secteur intéressant dans les Côtes du Doubs.

- 1984 Le Canton prend des mesures spéciales pour maîtriser la dégradation inquiétante de l'état sanitaire des forêts.
Premières difficultés causées par l'application des dispositions légales nouvelles concernant le chômage des bûcherons pour cause d'intempérie.
A Saignelégier, le Canton a l'honneur de recevoir l'assemblée annuelle de l'Association suisse des forestiers, les 15 et 16 juin.
- 1985 Le besoin d'information du public au sujet de la forêt mobilise de plus en plus les services forestiers.
Des demandeurs d'asile africains sont employés à la satisfaction générale dans certaines forêts d'Etat.
- 1986 Le Gouvernement répond à la consultation fédérale relative au projet de la nouvelle loi forestière. Ce dernier est jugé inacceptable dans sa forme et devrait être expurgé de ses graves défauts dont la grande tendance centralisatrice n'est pas le moindre.
Les dossiers de défrichements liés à l'exploitation de pierre en forêt font systématiquement l'objet d'oppositions puis de recours de la part d'organisations de protection de la nature. Ces dernières ne font pas confiance à l'administration qui apprécie chaque demande en fonction de tous les intérêts en présence. Une énorme surcharge administrative découle de cette méfiance.
- 1987 On s'engage résolument dans la politique d'utilisation des sous-produits de l'exploitation des forêts comme source d'énergie. La décision d'installer des systèmes de chauffage à plaquettes dans d'importants projets paraît imminente. Les bases de décision qui auront pour effet de rationnaliser le travail en forêt, tout en diversifiant nos sources d'énergie, sont préparées.
La mise en chantier de la RN 16 (Transjurane) étant un des objectifs prioritaires du programme de législature, ce secteur soumet le Service des forêts à un constant harcèlement: choix des tracés, études d'impact sur l'environnement, défrichements, remembrements, estimations de forêts, toutes activités nécessitant mille séances dévoreuses de temps.
- 1988 Le Canton suit avec attention les travaux parlementaires de la révision de la législation forestière fédérale (arrêté et loi).
Le départ à la retraite de collaborateurs est pour nous l'occasion de redimensionner les besoins et fixer les priorités.
Et puis, 1988 est l'année de la Société forestière suisse au Jura.

2. Politique forestière dans le contexte général

La tâche prioritaire: «Conserver la forêt» a été remplie. La production de bois a passé de 144 207 m³ en 1979 à 180 792 m³ en 1986.

Le produit de la vente des bois a passé de 19,4 millions de francs en 1981 (fr. 106.50/m³) à 13,8 millions de francs en 1986 (fr. 78.80/m³). Baisse de 26%.

Les dépenses ont évolué dans le sens inverse: 11,6 millions en 1982 (fr. 63.60/m³), 12,4 millions de francs en 1986 (fr. 70.50/m³).

L'application de la politique forestière dynamique décrite dans les 3 premiers programmes de législature a été retardée ou compromise par la détérioration des rendements forestiers. Conséquences:

- insuffisance des soins aux jeunes forêts, carences d'entretien,
- sous-exploitation dans les forêts privées (2,63 m³/ha/an),
- diminution des investissements,
- constitution des triages retardée, engagement de personnel compromis, abandon de la profession,
- dépendance plus grande à l'égard des pouvoirs publics.

La politique de reboisement de terres agricoles marginales pratiquée jusqu'en 1978 (au moins 300 ha réafforesterés depuis la fin de la guerre) n'a plus été poursuivie dès l'entrée en souveraineté.

Parallèlement, l'évolution de pâturages en friche ou en forêt est en voie d'être maîtrisée. L'essartage des pâturages est autorisé (art 7, loi cantonale sur les forêts).

Sous ce couvert, de jeunes agriculteurs se livrent depuis quelques années à des «débroussaillements» intempestifs, ceci sans conséquences fâcheuses, notre marge de manœuvre étant suffisante pour trouver des solutions raisonnables et éviter des conflits.

3. Gestion de la forêt de l'Etat

(2387 ha répartis en 5 entreprises d'arrondissement)

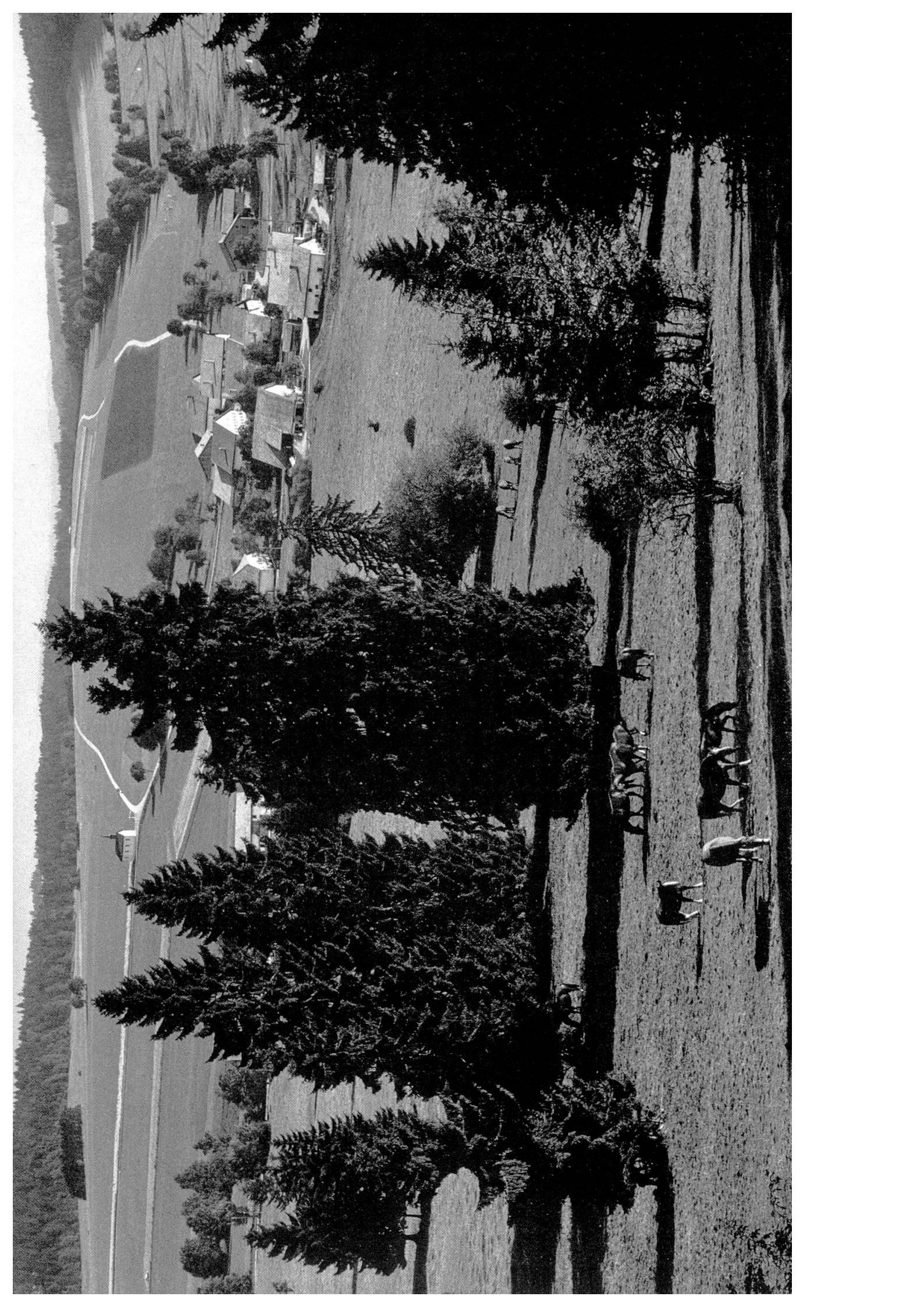
Notre objectif est double: améliorer l'état du domaine ainsi que le compte du résultat financier.

En mai 1982, nous avons présenté au Gouvernement un «Rapport» circonspect dans lequel nous analysions la gestion des forêts de l'Etat et proposions des mesures d'assainissement.

Des erreurs furent corrigées, un processus de rationalisation engagé, l'entreprise modernisée, son personnel rajeuni.

Des équipes de 2 à 4 forestiers-bûcherons, formant des apprentis, furent créées. Le parc en véhicules et machines renouvelé. En 10 ans, les principales dépenses d'équipement ont été les suivantes:

- Acquisition de nouvelles forêts: 29 ha pour une valeur de fr. 181 565.—.
- Construction de chemins et pistes 49 km, fr. 2 258 899.—.
- Acquisition de machines, engins, véhicules fr. 354 364.—.
- La construction d'un centre forestier au Fahy devisé à fr. 440 000.— s'échelonnant de 1988 à 1990 est entrée dans sa phase de réalisation.



Le hameau de la Bosse est situé... dans une cuvette!

Photo: Office national suisse du tourisme

La comptabilité d'entreprise est introduite en 1981. Les forêts domaniales sont devenues un endroit privilégié pour la formation des apprentis forestiers-bûcherons.

4. Interventions parlementaires

En 10 ans de souveraineté, 8 interventions parlementaires relatives aux forêts ont été déposées. Leurs objets étaient:

L'équilibre biologique, la protection des paysages, l'exploitation, le marché des bois, les pluies acides et le déclin des forêts, l'utilisation de bois indigène dans les travaux d'équipement du Canton, la construction d'une remise de matériel roulant des chemins de fer du Jura à Saignelégier, l'exploitation des déchets de bois, la création d'une réserve forestière à la Combe Tabeillon, les indemnités de chômage-intempérie pour les travailleurs forestiers.

5. Formation des apprentis forestiers-bûcherons

Le 1er janvier 1979, le Service des forêts devient responsable de la formation professionnelle des forestiers-bûcherons. L'ensemble du personnel est désormais engagé en permanence dans cette tâche.

Une commission consultative de 7 membres nommée par le Gouvernement l'appuie dans cette tâche. De 1979 à 1987, 71 certificats de capacité ont été délivrés. Actuellement, 23 forestiers-bûcherons sont en apprentissage.

En 10 ans, l'Etat a dépensé:

- fr. 764 835.— à titre d'indemnité à ses apprentis forestiers-bûcherons,
- fr. 145 936.— pour les cours A, B et C,
- fr. 48 847.— pour les cours de maîtres d'apprentissage et de bûcherons.

Cours organisés en 10 ans:

7 cours pour maîtres d'apprentissage, 4 cours de bûcherons, 2 concours de bûcherons, 6 perfectionnements des gardes, 4 cours pour ingénieurs.

12 forestiers ont obtenu leur diplôme fédéral à l'Ecole intercantonale des gardes forestiers de Lyss.

6. Constitution des triages forestiers

Des triages sont constitués pour assurer la gestion des forêts. L'Etat participe aux frais de fonctionnement de ces triages (salaires).

19 triages couvrant 16 016 ha (soit le 50% de la surface boisée du Canton) étaient approuvés au 1er janvier 1988 (moyenne par triage: 843 ha).

La participation de l'Etat a passé de fr. 65 510.— en 1979 à fr. 240 003.10 en 1987 (fr. 12 631.75 en moyenne par triage).

7. L'aménagement des forêts publiques

Sur 88 plans d'aménagement en vigueur, 51 ont été révisés (57%) et 11 (13%) sont en voie de révision. Notre gestion plus intensive, le besoin de régénération, l'accélération du vieillissement des peuplements ont fait passer les quotités de ces 51 plans de 67 315 m³ à 92 185 m³ (+ 37%).

Aux Franches-Montagnes, l'aménagement sylvo-pastoral est en voie d'être réalisé. Seule la vigilance du forestier a permis de maintenir jusqu'à nos jours l'originalité des paysages forestiers du Plateau.

Les intérêts des ayants-droit, les contraintes de la conservation du boisement, la protection du paysage sont des réalités qu'il n'a pas toujours été facile de concilier.

8. Politique d'investissement, desserte, remaniements parcellaires

En 10 ans, la densité des chemins carrossables a passé de 31 à 35 m/ha. 93 projets de chemins forestiers ont été réalisés: 112 km construits, plus la desserte secondaire pour 19,6 millions de francs. Répartition moyenne des frais: propriétaires 41%, Confédération 30%, Canton 29%. En outre, la Confédération a prêté 1 millions de francs sous forme de crédits d'investissements.

La forêt privée (25%) est très morcelée. Depuis l'entrée en souveraineté du Canton, un grand effort de rattrapage a été entrepris dans le domaine des remaniements parcellaires intégraux.

9. Valorisation du bois

Les excédents de volumes de bois à valoriser dans des conditions difficiles ont contribué à sensibiliser les propriétaires aux problèmes que pose leur production en aval de la forêt. La Communauté jurassienne en faveur du bois (Lignum-Jura) a été créée en 1985. Il faut voir dans cet évènement une prise de conscience salutaire des partenaires. Un projet commun a été présenté au «Programme d'impulsions Bois» dans le cadre des mesures d'appoint.

Les propriétaires de forêts n'avaient pas attendu l'entrée en souveraineté pour préparer la constitution d'une «Association jurassienne d'économie forestière». Cette dernière a été créée le 23 mars 1979 et s'est d'emblée révélée être un instrument indispensable de l'économie et de la politique forestières du Canton.

10. Mesures d'urgence prises de 1984 à 1988, renforcement du Service des forêts

Arrêtés et directives de 1984 définissant des mesures extraordinaires (mise sous protection spéciale des forêts) et allouant 25% de subvention cantonale pour la lutte contre les parasites, l'exploitation et l'évacuation des chablis et bois menacés. Ouverture d'un crédit de 2 millions de francs.

Des commissaires sont nommés dans chaque Commune. Depuis 1984, 37 822 m³ de bois ont été exploités dans le cadre de ces mesures. Participation de la Confédération: 2,54 millions de francs et du Canton: 1,13 millions de francs.

L'ampleur prise par les tâches nouvelles dès 1983, notamment celles découlant du phénomène désigné sous le terme de «dépérissement des forêts» et les problèmes liés à la Transjurane furent signalés dans plusieurs rapports adressés au Gouvernement. Le besoin de renforcement souhaité fut admis et dès 1986 un ingénieur forestier supplémentaire était engagé pour 2 ans. Entre-temps, cet engagement a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1989. Cette aide est de nature à améliorer les prestations de notre Service dans une période particulièrement critique de l'histoire forestière.

11. Pour conclure

10 ans de politique forestière dans un nouvel Etat où l'imagination est au pouvoir auront été, pour nous, une aventure passionnante. Le cadre de notre action, c'est le Canton le plus boisé de Suisse avec une tradition forestière ni plus vive ni moins que dans les autres Etats Confédérés.

Sous l'ancien régime, le Service des forêts, appelé «Conservation des forêts du Jura», l'un des rares Services administratifs décentralisé, avait réalisé de grandes choses. Le passage sous une autre souveraineté a signifié, pour nous, le changement dans la continuité.

Actuellement, c'est à un bouleversement des habitudes que nous assistons. En foresterie, il y a eu plus de «progrès» (?) ces 10 dernières années que pendant le siècle qui les a précédées où, hormis le passage des travaux manuels au moteur, rien n'a changé, la forêt continuant de prospérer sous le regard paterna-

liste de forestiers conservateurs. Entraînés par la révolution forestière, nous avons le sentiment d'avoir violé, en 10 ans, plus d'un tabou.

A ce rythme, dans 12 ans, en l'an 2000, nos successeurs, lorsqu'ils tourneront leurs regards bienveillants sur notre activité de cette décennie 1979–1988, penseront voir revivre la dernière période du Moyen Age. La Belle Epoque?

Remerciements

Je n'aimerais pas manquer de remercier ici toutes les personnes qui ont contribué à la présentation, par le texte et par l'image, des conditions forestières de notre canton. Ma gratitude va, évidemment, à tous les auteurs d'articles et au dessinateur. Un merci particulier à M. *Philippe Domont* qui a bien voulu se charger de la tâche ingrate consistant à relire et à remanier les textes. Tout ce travail serait resté vain sans l'active collaboration de la rédaction du Journal. Je remercie le *Professeur Eiberle* et son assistance, Madame *Rosmarie Louis*, d'avoir accepté une présentation quelque peu inhabituelle des textes.

J.-P. Farron